

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
04.13.31.16.50

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI / M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Partenariat Culturel - Subventions de fonctionnement - Soutien à la langue et aux traditions provençales -2ème répartition - Année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture et Monsieur le délégué à la langue et aux traditions provençales, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La délégation de la langue et traditions provençales permet d'assurer une meilleure lisibilité de la politique départementale dans le cadre de son soutien à la langue et aux traditions provençales mais aussi de renforcer ses actions et de mieux promouvoir l'importance d'un engagement dans ce domaine. L'institution départementale a ainsi acté la poursuite du soutien actif à l'ensemble des partenaires culturels dans ce domaine spécifique, à la création artistique et culturelle, et à la diffusion des œuvres auprès des différents publics.

En section fonctionnement l'aide vise à soutenir les associations œuvrant dans le domaine de la culture, des traditions provençales et de la langue provençale (conservation et diffusion du patrimoine, spectacles vivants autour de la thématique de la culture provençale et festivals associés, enseignement, promotion et diffusion de la langue...).

Ainsi, une 2^{ème} répartition de fonctionnement, dont le détail figure dans la liste jointe en annexe, est proposée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL